



associatives
Subdivision Administrative des Iles du Vent

ARRIVÉE LE

03 SEP. 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCACTION ET AFFICHAGE
21/08/2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-huit août, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Mike TEISSIER maire de la commune de Papara. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale M. Yann OTCENASEK est nommé secrétaire de séance.

Date de transmission SAIDV	03/09/2026	Date du Rendu exécutoire	03/09/2026
Date d'affichage de la délibération	03/09/2026		

OBJET : Approuvant, au titre de la programmation 2026 du Contrat de Ville, les projets en fonctionnement ainsi que leurs plans de financement, et autorisant le Maire à signer la convention du Contrat de Ville.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 33
PRESENTS : 25
PROCURATIONS : 07
ABSENT : 01
VOTANTS : 31
POUR : 31
CONTRE : 00
ABSTENTION : 01

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans les délais légaux

Le Maire

Mike TEISSIER

	Présent	Absent	Procuration
M. TEISSIER Mike Ariipeu Teiho, Maire	☒	☐	
Mme TAAVIRI ÉPOUSE JUNOT Tauatea, 1 ^{ère} adjointe	☒	☐	
M. UEVA Lionel, 2 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Mme AROMAITERAI Maiarii, 3 ^{ème} adjointe	☐	☒	Mme TEAHU Tahia
M. TERIINATOFOFA Pascal Petero, 4 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Mme TEAHU ÉPOUSE TERIINOHO Lydie Tahia, 5 ^{ème} adjointe	☒	☐	
M. OTCENASEK Yann, 6 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Mme TUPAI Angeline, 7 ^{ème} adjointe	☒	☐	
M. TEINAORE Ariiara Junior, 8 ^{ème} adjoint	☒	☐	
Mme PORLIER ÉPOUSE TEAHA Moerani, 9 ^{ème} adjointe	☒	☐	
M. LEE Alexander, conseiller	☐	☒	
Mme AUKARA épouse SALMON Sylvana, conseillère	☐	☒	M. TEKOPUNUI Alphonse
M. HENRIOU Jean-Claude Heinere, conseiller	☒	☐	
Mme TEHAAI ÉPOUSE PAPU Hilda, conseillère	☐	☒	Mme FAATAHE-BOUGUES Terangi
Mme FAATAHE ÉPOUSE BOUGUES Terangi Lenick, conseillère	☒	☐	
M. TEKOPUNUI Alphonse, conseiller	☒	☐	
M. RAVEINO Emmanuel Apera, conseiller	☒	☐	
M. TIAPATAI Manutea Marlon, conseiller	☒	☐	
Mme GROUAZEL Eva, conseillère	☒	☐	
Mme BENNETT Maud, conseillère	☒	☐	
M. TAVITA Taamai Jean, conseiller	☐	☒	M. UEVA Lionel
Mme BARFF Faimano Albertine Poerava, conseillère	☒	☐	
M. TAIARUI Heimanu, conseiller	☐	☒	Mme BARFF Faimano
Mme PITA Tetuaotemataroa, conseillère	☒	☐	
M. AVAE Rahiti, conseiller	☒	☐	
M. OITO Pierre, conseiller	☐	☒	Mme FLORES-LE GAYIC Béatrice
Mme CHOUNE-LECOMTE Alice, conseillère	☒	☐	
Mme FLORES-LE GAYIC Béatrice, conseillère	☒	☐	
M. RENETEAUD Maurice Tereva, conseiller	☒	☐	
Mme IOTUA - MOTAHU Louisa, conseillère	☒	☐	
M. MOU-FAT Henere, conseiller	☒	☐	
Mme PUNUA Sonia, conseillère	☒	☐	
M. RIMA Fabien, conseiller	☐	☒	M. TEISSIER Mike

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte,
qui a été transmis au Haut-Commissaire
le 03 SEP. 2026 et notifié ou
publié le 03 SEP. 2026

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
- Vu** le décret 72-407 du 5 octobre 2007 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- Vu** le Contrat de ville de l'agglomération de Papeete 2025-2030 signé le 17 octobre 2025 entre l'Etat, la Polynésie Française et les communes de Mahina, Arue, Pirae, Papeete, Faa'a, Punaauia, Paea, Papara et Moorea-Maiao ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°03/2026 du 27 février 2026, approuvant la participation financière du Syndicat mixte aux projets en fonctionnement « standard » examinés en commission de programmation des projets du 27 février 2026 ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°04/2026 du 27 février 2026, approuvant la participation financière du Syndicat mixte aux projets en investissement examinés en commission de programmation des projets du 27 février 2026 ;
- Vu** la délibération du Comité syndical n°17/2026 du 26 juin 2026, approuvant la participation financière du Syndicat mixte aux projets en investissement examinés en commission de programmation des projets du 27 février 2026 ;
- Vu** la délibération n° 2026-03 du 27 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger au sein du conseil municipal de la commune de Papara ;
- Vu** l'élection du maire et de ses adjoints par le conseil municipal dans sa séance du 27 mars 2026 ;
- Vu** l'avis de la commission n° 3 « gestion du personnel, finances et affaires économiques » tenue le 21 août 2026.

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la programmation 2026 du Contrat de Ville, la Commission de programmation des projets, réunie le 27 février 2026, a examiné plusieurs projets en fonctionnement portés par la Commune de Papara et destinés à répondre aux besoins des habitants des quartiers prioritaires.

Ces actions s'inscrivent dans les thématiques « Santé et prévention » et « Vie de quartier » et visent notamment à favoriser l'accès aux activités sportives et culturelles, à renforcer le lien social, à promouvoir la prévention et à développer des actions collectives au bénéfice des habitants.

1. « Fàrereira'a matahiapo » – Thématique « Vie de quartier »

Le projet « Fàrereira'a matahiapo » a pour objectif de favoriser le bien-être, l'épanouissement et le maintien du lien social des personnes âgées de 62 ans et plus résidant dans les quartiers prioritaires de la commune, pour un montant de 1.746.000 XPF (voir annexe)

Le programme prévoit, tous les mercredis de 9h à 11h30, la mise en place d'ateliers physiques, culturels et artistiques, à raison de 15 participants par quartier, encadrés par les intervenants de la Commune. Les

participants pourront notamment s'initier à la natation, au 'ori Tahiti, à la confection de paréo peint, à la percussion ainsi qu'à différentes activités artisanales.

Au-delà de la pratique d'activités diversifiées et adaptées, ce projet permettra aux participants de développer leurs capacités, de valoriser leurs savoir-faire et de maintenir une dynamique collective.

Le programme débutera au mois de septembre 2026 et s'achèvera le 2 décembre 2026 par la présentation d'un spectacle mettant en valeur les compétences et connaissances acquises au cours des différents ateliers.

Cette restitution constituera un temps fort favorisant la valorisation des participants, le partage des savoirs et le renforcement du lien social et intergénérationnel.

2. « Bouge pour ton bien être » – Thématique « Santé et prévention »

Le projet « Bouge pour ton bien être » consiste en l'organisation d'une journée sportive inter quartiers, consacrée à la promotion de la santé par le sport, la prévention et la culture, à destination des enfants, des jeunes âgés de 6 à 20 ans ainsi que des familles des quartiers prioritaires de Papara, pour un montant de 966.968 XPF (voir annexe).

Cette journée se déroulera le mercredi 28 octobre 2026, de 8h30 à 15h00, sur le site rénové d'Atimaono. Elle rassemblera 50 à 60 enfants et jeunes par quartier.

Les participants seront répartis en groupes et disposeront d'une feuille de route individuelle leur permettant de participer successivement aux différents ateliers proposés. La validation de chaque atelier, matérialisée par un tampon ou une signature, permettra aux participants de compléter leur parcours et d'accéder à une récompense finale.

Les activités seront organisées autour de plusieurs axes :

- des ateliers de prévention portant notamment sur la sécurité routière, les addictions, l'alimentation, l'hygiène de vie et les comportements à risque ;
- des activités culturelles traditionnelles, notamment autour du "Tu'aro maohi" (Timau Ra'au, Huti Taura, 'Ou'a Pute et Hauti Pere Fanu'u) ;
- des ateliers d'initiation aux activités sportives et culturelles animés par les clubs et associations de Papara.

À travers cette action, la Commune souhaite sensibiliser les jeunes et les familles aux enjeux liés à la santé et à la prévention, tout en favorisant la pratique sportive, la découverte de la culture traditionnelle et la participation à une dynamique collective.

3. « La magie de Noël » – Thématique « Vie de quartier »

Le projet « La magie de Noël » vise à organiser un grand événement festif à destination des enfants âgés de 5 à 14 ans issus des quartiers prioritaires de Papara, d'un montant de 1.565.000 XPF (voir annexe).

Cette manifestation proposera un ensemble d'activités ludiques, sportives et récréatives adaptées au jeune public, notamment des jeux de bouées, des parcours combattants et différentes animations destinées à favoriser la participation et le divertissement des enfants.

L'organisation de cet événement reposera également sur la participation active des associations de quartier, permettant de favoriser la mobilisation des habitants, la dynamique collective et la co-construction de l'action.

À travers ce temps fort de fin d'année, la Commune souhaite créer un moment privilégié de convivialité, de partage et de rencontre entre les habitants, tout en valorisant leur implication dans la vie de leur quartier.

Conclusion :

À travers ces trois projets, la Commune de Papara entend poursuivre son engagement en faveur des habitants des quartiers prioritaires, en développant des actions accessibles favorisant la santé, la prévention, l'activité physique, la transmission culturelle, la convivialité et le renforcement du lien social.

Ces projets contribuent ainsi aux objectifs de la programmation 2026 du Contrat de Ville et répondent aux enjeux identifiés en matière de santé et prévention ainsi que de vie de quartier.

Tel est l'objet de la présente délibération soumis à l'approbation du Conseil municipal.

ADOPTE

Article 1. Approuve les trois (3) projets en fonctionnement et leur plan de financement comme suit :

Thématiques	Intitulé du projet	Coût global du projet	Financement en F CFP et taux de participation en %			
			Contrat de Ville	Taux	Commune de Papara	Taux
Vie de quartier	Fàrereira'a Matahiapo 2026	1 746 000	873 000	50%	873 000	50%
	La magie de Noël	1 565 660	782 830	50%	782 830	50%
Santé et Prévention	Bouge pour ta santé	966 968	483 484	50%	483 484	50%
	Total Fonctionnement	4 369 628	2 139 314	50%	2 139 314	50%

Article 2. Autorise le Maire à signer les conventions de financement avec le Syndicat mixte en charge de la gestion du Contrat de ville pour la mise en œuvre des projets cités à l'article 1.

Article 3. Les dépenses et les recettes seront imputables en section de fonctionnement au budget principal 2026 de la commune de Papara.

Article 4. Conformément aux dispositions de l'article 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 5. Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération est transmise à Madame la Cheffe de la Subdivision Administrative des Iles du Vent.

Faite et délibérée les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

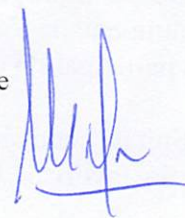
Secrétaire de séance



M. Yann OTCENASEK



Le Maire



Mike TEISSIER